



18, rue de l'Archerie
60680 JONQUIERES

Jonquières, le 27 février 2020

Lettre aux habitants et aux chefs d'entreprise

INFORMATION

Madame, Monsieur,

La première responsabilité d'un maire est de protéger sa population. Comme vous le savez, un cas de Coronavirus a été détecté très récemment dans une commune proche de Jonquières. Cette personne a été prise en charge rapidement par les personnels de santé.

Il est donc de notre responsabilité d'être transparents, de vous informer et de prendre les mesures temporaires qui s'imposent.

Sans minimiser, je souhaite vous rassurer. Sans créer de panique inutile, je souhaite vous préparer au mieux pour ces prochains jours où nous devons prendre des précautions et, d'ici là, soyons responsables.

Je suis en liaison constante avec la Préfecture et l'Agence Régionale de la Santé, seules habilitées à délivrer des informations fiables et à nous accompagner.

Je demande aux entreprises qui doivent poursuivre leur activité normale de veiller à mettre en place pour leur personnel une sensibilisation aux mesures « barrières » efficaces, en particulier, un lavage de mains très fréquent.

Au sein de notre école et de notre accueil périscolaire, il n'y a pas lieu à ce stade très préventif de suspendre l'activité. Nous allons redoubler de vigilance quant aux mesures d'hygiène et de protection pour nos enfants. Soyez certain que si le moindre doute surgissait, nous prendrions alors les mesures nécessaires pour protéger nos enfants. Je reste à l'écoute des décisions du Préfet, de l'Agence Régionale de Santé et de l'Education Nationale.

A titre personnel, les mesures à prendre sont simples : éviter tout déplacement inutile au contact d'une population nombreuse, se laver les mains très régulièrement (ou utiliser une solution hydroalcoolique), tousser ou éternuer dans un mouchoir jetable à usage unique ou dans son coude, en cas de doute : prendre votre température. **Un numéro vert unique a été mis en place 0 800 130 000. En complément, une cellule d'information du public régionale a été mise en place au 03.20.50.58.00.**

En cas de fièvre, contactez le 15 en faisant état des symptômes. Ne vous déplacez pas chez le médecin ou aux urgences.

Je vous remercie par avance de votre attention et de votre vigilance. Votre coopération est essentielle quant au suivi des recommandations et pour signaler tout symptôme dès son apparition pour éviter la contamination de votre entourage.



Le Maire
Jean-Claude CHIREUX